

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00871 Numéro SIREN : 840 490 643 Nom ou dénomination : GHIBLI
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 8187

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée GHIBLI en société par actions simplifiée

GHIBLI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 131 900 €

22 rue de Franqueville
76240 LE MESNIL ESNARD

Audit Normandie Conseil

Sarl au capital de 10 000 €
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
comptes, membre de la CRCC de Normandie
26 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée GHIBLI en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 21 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les éléments financiers examinés sont constitués par les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ainsi que la situation des comptes disponible au 30 juin 2021 mis à notre disposition par vous-même et votre expert-comptable ;
- Compte tenu de l'activité de la société (gestion de titres de participation), la société n'a pas constaté de chiffre d'affaires au 30 juin 2021 ;
- Les autres achats et charges externes sont en hausse au 30 juin 2021 et atteignent 11 K€. Elles atteignaient 4 K€ au 31 décembre 2020. Les principales variations concernent :

- Le poste « installations générales » : 2 K€ (+ 2 K€) ;
 - Le poste « Honoraires comptable » : 4 K€ (+ 2 K€) ;
 - Le poste « Honoraires juridiques » : 2 K€ (+ 1 K€) ;
 - Le poste « Frais financiers » : 3 K€ (+ 1 K€) ;
- Les charges de personnels sont stables à 1 K€ ;
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 11 K€ au 30 juin 2021 contre un déficit de 6 K€ au 31 décembre 2020 ;
- Le résultat financier au 30 juin 2021 ressort à 657 K€ contre 2 691 K€ au 31 décembre 2020 il est composé de :
 - Revenus de titres de participations pour 650 K€ (- 4 553 K€)
 - Produits d'intérêts sur comptes courants pour 4 K€ (-9 K€)
 - Revenu de VMP pour 6 K€ (+6 K€)
 - Dotation pour dépréciation de titres pour 0 € (- 2 522 K€)
 - Intérêts sur emprunts pour 1 K€ (- 1 K€)
 - Charges d'intérêts sur comptes courants pour 2 K€ (- 1 K€) ;
- Le résultat exceptionnel est inexistant au 30 juin 2021 ;
- Au 30 juin 2021, la société constate un impôt sur les sociétés pour 9 K€ contre un impôt sur les sociétés de 72 K€ au 31 décembre 2020 ;
- La trésorerie s'améliore de 2 220 K€ au 30 juin 2021 pour atteindre 3 993 K€ contre 1 774 K€ au 31 décembre 2020. Les valeurs mobilières de placement passent de 300 K€ au 31 décembre 2020 à 1 410 K€ au 30 juin 2021 ;
- Les capitaux propres estimés de la société au 30 juin 2021 ressortent à 7 222 K€ pour un capital social de 4 132 K€ ;

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mont Saint Aignan, le 25 octobre 2021

Audit Normandie Conseil
Le Commissaire à la transformation

Sébastien Folliot
Associé